

## **Les nouveaux contacts avec le système de justice de la Saskatchewan**

par Shannon Brennan et Anthony Matarazzo



---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

**Programme des services de dépôt**

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- <sup>p</sup> provisoire
- <sup>r</sup> révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- <sup>E</sup> à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---



## Les nouveaux contacts avec le système de justice de la Saskatchewan

---

par Shannon Brennan et Anthony Matarazzo

Des recherches ont révélé qu'en règle générale, un petit nombre de personnes sont à l'origine d'une quantité disproportionnée de contacts répétés (appelés nouveaux contacts dans la présente étude) avec la police, les tribunaux et les services correctionnels (Wolfgang, Figlio et Sellin, 1972; Carrington, Matarazzo et deSouza, 2005; Johnson, 2005; Carrington, 2007). On croit que ces personnes ont une incidence importante sur l'efficacité du système de justice pénale et la répartition des ressources accessibles dans chacun des secteurs.

Les statistiques traditionnelles de la criminalité au Canada fournissent une indication du nombre d'infractions commises et portées à l'attention de la police. Toutefois, elles révèlent peu de choses concernant le nombre ou le volume d'infractions commises par une même personne.

À l'aide des données administratives des services policiers, des tribunaux et des services correctionnels du système de justice, il est maintenant possible de compiler de l'information sur les personnes qui ont eu plusieurs contacts avec le système au fil du temps (voir l'encadré 1 pour obtenir les définitions et les méthodes utilisées afin de mesurer les nouveaux contacts).

Premier d'une série d'articles, ce *Juristat* présente les résultats d'une étude pilote qui fait l'examen des contacts des personnes avec le système de justice pénale de la Saskatchewan, ainsi que de leurs cheminements — des services policiers aux services correctionnels. Dans le cadre de cette étude, on a examiné une cohorte de personnes qui sont entrées en contact avec la police en Saskatchewan en 2009-2010, puis on les a suivies sur une période de trois ans afin de déterminer leurs cheminements dans le système de justice et la mesure dans laquelle elles ont eu des contacts répétés (nouveaux contacts) avec la police pour une nouvelle infraction. L'article traite de quatre concepts clés liés au nouveau contact, qui comprennent : la prévalence et la fréquence des nouveaux contacts, le temps écoulé jusqu'au nouveau contact et la nature du nouveau contact.

## **Encadré 1**

### **Définitions et mesure des nouveaux contacts**

La présente étude s'appuie sur les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2), de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle (EITJC) et de l'Enquête intégrée sur les services correctionnels (EISC) pour déterminer le nombre de personnes qui ont eu un nouveau contact avec le système de justice de la Saskatchewan entre 2009-2010 et 2011-2012.

Un contact avec le système de justice est défini comme une intervention officielle, qui correspond à la date à laquelle l'auteur présumé a été inculpé par la police en lien avec une affaire déclarée ou à la date à laquelle l'affaire a été classée sans mise en accusation<sup>1</sup>. Un nouveau contact est défini comme un contact subséquent avec la police (c.-à-d. une nouvelle inculpation ou une affaire classée sans mise en accusation) après l'achèvement du premier cheminement d'une personne dans le système, signifiant une nouvelle intervention officielle.

Aux fins de la présente étude, un cheminement achevé comprend : les personnes qui ont eu un contact avec la police seulement; les personnes qui ont eu des contacts avec la police et les tribunaux, pour lesquelles le début de la cause a été l'achèvement du cheminement; et les personnes qui sont passées des services policiers aux services correctionnels, pour lesquelles l'achèvement du cheminement correspond à la date à laquelle la personne a été remise en liberté ou a commencé à purger une peine dans la collectivité.

Pour déterminer le nombre de personnes qui sont entrées en contact et/ou qui ont eu un nouveau contact avec le système de justice, la présente étude a examiné les enregistrements de toutes les affaires fondées déclarées par les services de police de la Saskatchewan dans le cadre du Programme DUC 2 de 2009-2010 à 2011-2012. Au moyen de procédures de couplage d'enregistrements, les enregistrements individuels ont été examinés et regroupés en fonction des probabilités qu'ils appartiennent à la même personne. Ces enregistrements ont ensuite été couplés aux données de l'EITJC et de l'EISC pour la même période en vue de déterminer les cheminements dans le système — pour établir si une personne a eu ou non un contact avec les tribunaux ou les services correctionnels en raison d'un premier contact avec la police.

## **La majorité des personnes entrent en contact avec la police pour des infractions sans violence**

En 2009-2010, 37 054 personnes sont entrées en contact avec la police en Saskatchewan<sup>2, 3</sup> et étaient responsables d'un peu plus de 143 000 affaires déclarées par la police sur une période de trois ans (2009-2010 à 2011-2012). La plupart (79 %) des gens qui sont entrés en contact avec la police en 2009-2010 étaient des adultes de 18 ans et plus. La proportion restante de 21 % était formée de plus de 7 600 jeunes de 17 ans ou moins.

Conformément aux conclusions statistiques antérieures (Vaillancourt, 2010), la présente étude révèle que la majorité des personnes qui ont eu un contact avec la police étaient de sexe masculin. Au total, les hommes représentaient 71 % des auteurs présumés, alors que les femmes constituaient la proportion restante de 29 %.

La plupart (74 %) des gens ont eu un premier contact avec la police pour une infraction sans violence<sup>4</sup>, comme un crime contre les biens, tandis que la proportion restante de 26 % a eu un contact à la suite d'un crime violent. La répartition des infractions variait en fonction de l'âge de l'auteur présumé, puisque les jeunes étaient beaucoup plus susceptibles que les adultes d'être impliqués dans un crime contre les biens (56 % par rapport à 30 %) (tableau 1).

## **Près de 1 personne sur 5 est passée des services policiers aux services correctionnels**

Parmi les 37 054 personnes qui étaient entrées en contact avec la police en 2009-2010, plus de la moitié (58 %) ont eu un contact avec la police seulement — c'est-à-dire qu'elles n'ont pas eu de contact avec les tribunaux ou avec le système correctionnel en raison d'une affaire criminelle et que leur cheminement dans le système de justice a pris fin avec la police. La proportion restante de 42 % a comparu devant le tribunal, près de 1 personne sur 4 (24 %) ayant terminé son parcours dans le système judiciaire. Enfin, 19 % des personnes ont cheminé dans tout le système — des services policiers aux tribunaux, jusqu'aux services correctionnels<sup>5</sup>.

Comme on pouvait s'y attendre étant donné les principes et objectifs énoncés dans la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, les jeunes étaient beaucoup plus susceptibles que les adultes d'être détournés du système de justice; seulement 32 % d'entre eux ont eu un contact avec les tribunaux ou les services correctionnels en raison d'une affaire, comparativement à 45 % des adultes (tableau 2)<sup>6</sup>.

## **Prévalence des nouveaux contacts**

### **La prévalence des nouveaux contacts est la plus élevée chez les personnes qui ont eu un contact avec les services correctionnels**

La prévalence des nouveaux contacts peut être interprétée comme une mesure de « l'ampleur du problème », qui donne une idée du **nombre** de personnes qui ont eu plus d'un contact avec le système de justice.

La prévalence des nouveaux contacts varie en fonction du parcours des personnes dans le système, c'est-à-dire un contact avec la police seulement, un cheminement des services policiers aux tribunaux ou un cheminement des services policiers aux services correctionnels. Parmi les 37 054 personnes qui étaient entrées en contact avec le système de justice de la Saskatchewan en 2009-2010, on a constaté que le petit groupe de personnes dont le premier contact les a menées dans le système de justice jusqu'à la surveillance correctionnelle — en détention ou dans la collectivité — était particulièrement à risque de se retrouver dans le système pour une nouvelle infraction.

Parmi les 6 900 personnes dont le cheminement les a menées aux services correctionnels, un peu moins de 3 contrevenants sur 4 (73 %) ont eu un nouveau contact avec la police pour une nouvelle infraction après leur premier cheminement. Par comparaison, 64 % des personnes dont le cheminement achevé impliquait un contact avec la police seulement, et la moitié (51 %) des personnes dont le premier contact les avait menées dans le système judiciaire sont à nouveau entrées en contact avec la police pour une nouvelle infraction (tableau 3).

### **La prévalence des nouveaux contacts avec le système de justice diminue avec l'âge**

La prévalence des nouveaux contacts est nettement plus élevée chez les jeunes que chez les adultes pour le cheminement des services policiers aux tribunaux et pour celui des services policiers aux services correctionnels. En effet, plus de 6 jeunes sur 10 (61 %) ayant terminé leur premier cheminement dans le système judiciaire avaient eu au moins un nouveau contact avec la police avant la fin de la période à l'étude en 2011-2012, comparativement à 50 % des adultes. Cette observation était encore plus prononcée chez les jeunes du groupe des services correctionnels, dont 84 % avaient eu au moins un contact subséquent avec la police après leur période de surveillance correctionnelle, comparativement à 70 % des adultes (tableau 3).

Parmi les jeunes qui avaient eu un contact avec la police seulement, la prévalence des nouveaux contacts était toutefois proportionnellement plus faible comparativement à celle observée chez leurs homologues adultes (58 % par rapport à 66 %). Par ailleurs, la différence dans la prévalence des nouveaux contacts entre les trois groupes de cheminement laisse entendre que les jeunes sont particulièrement susceptibles d'avoir des contacts répétés avec le système lorsqu'ils font l'objet d'un traitement ultérieur dans le système officiel de justice pour les jeunes. Des travaux futurs pour expliquer ces constatations pourraient aider à cerner les principaux facteurs de risque (p. ex. sociaux, familiaux et individuels) qui contribuent à la probabilité accrue chez ce groupe d'adolescents d'avoir des contacts répétés avec le système de justice.

La prévalence varie aussi selon l'identité autochtone<sup>7</sup> de l'auteur présumé. En effet, les Autochtones étaient beaucoup plus susceptibles que les non-Autochtones d'avoir un contact subséquent avec la police après leur période de surveillance correctionnelle (80 % par rapport à 57 %).

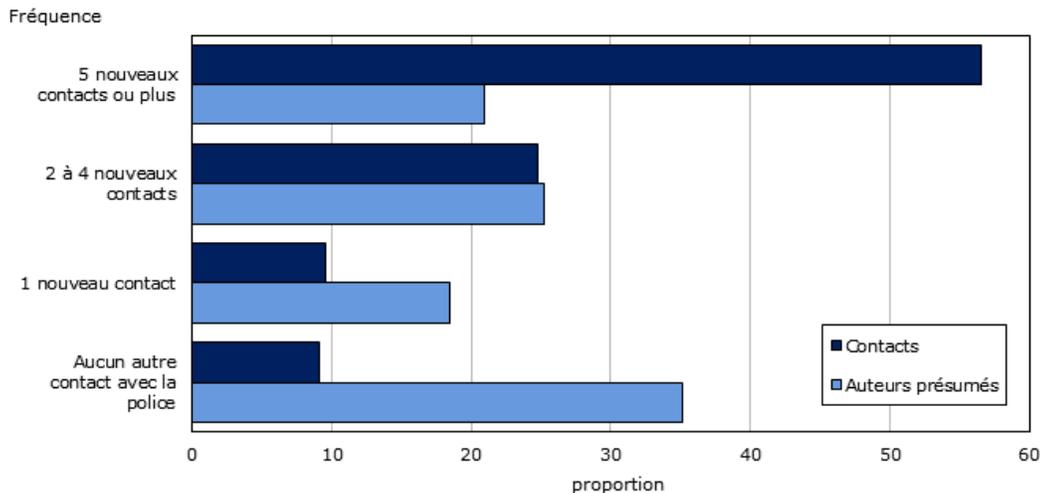
Les jeunes autochtones étaient particulièrement à risque de retourner dans le système de justice. Dans l'ensemble, 9 jeunes autochtones sur 10 ont eu un nouveau contact avec la police après leur période de surveillance correctionnelle, soit une proportion plus élevée que celles observées chez les adultes autochtones (78 %) et les jeunes non autochtones (79 %).

## **Fréquence des nouveaux contacts**

La fréquence des nouveaux contacts produit de l'information sur l'**activité** des personnes et sur le nombre de fois qu'elles entrent en contact avec le système de justice après un premier contact. Les personnes qui reviennent dans le système cinq fois ou plus présentent un intérêt particulier, puisqu'elles peuvent avoir une incidence importante sur l'efficacité du système de justice pénale en ce qui a trait aux ressources et à la charge de travail.

Parmi les résultats de recherche les plus persistants dans le domaine de la récidive et des carrières criminelles, il y a le fait qu'un petit nombre de contrevenants sont à l'origine d'une quantité disproportionnée de crimes (Wolfgang, Figlio et Sellin, 1972; Tracy et Kempf-Leonard, 1996). Les résultats de la présente étude viennent appuyer ceux des recherches antérieures. Sur une période de trois ans, les 37 054 personnes qui étaient entrées en contact avec la police en Saskatchewan en 2009-2010 étaient responsables de plus de 143 000 affaires criminelles. Parmi ces personnes, 7 800 (celles ayant eu cinq nouveaux contacts ou plus) étaient responsables de 81 199 affaires, ce qui signifie que 21 % des auteurs présumés étaient à l'origine de plus de la moitié (57 %) des affaires déclarées de 2009-2010 à 2011-2012 (graphique 1).

**Graphique 1**  
**Fréquence des nouveaux contacts avec la police, selon la proportion d'affaires et la proportion d'auteurs présumés, 2009-2010 à 2011-2012**



**Note :** Comprend les personnes qui sont entrées en contact avec la police en 2009-2010. En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données couplées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle et de l'Enquête intégrée sur les services correctionnels, 2009-2010 à 2011-2012.

Comme dans le cas de la prévalence, la fréquence des nouveaux contacts varie aussi selon le cheminement (tableau 3). Le petit groupe de contrevenants dont le premier cheminement les a menés aux services correctionnels affichait la plus haute fréquence de nouveaux contacts avec le système de justice, 30 % d'entre eux ayant eu cinq nouveaux contacts ou plus avec la police avant la fin de la période à l'étude. Par comparaison, 20 % des contrevenants dont le premier cheminement impliquait un contact avec la police seulement et 11 % de ceux dont le premier cheminement s'était terminé devant les tribunaux avaient eu cinq nouveaux contacts ou plus avec le système.

Les jeunes dont le premier cheminement s'est terminé devant les tribunaux ou dans les services correctionnels étaient presque deux fois plus susceptibles que les adultes d'avoir cinq nouveaux contacts ou plus avec la police après leur premier contact. Environ 1 jeune sur 5 (19 %) ayant terminé son premier cheminement dans le système judiciaire avait eu cinq nouveaux contacts ou plus avec la police avant la fin de la période à l'étude, comparativement à 10 % des adultes. Par ailleurs, près de la moitié (49 %) des jeunes ayant eu un contact avec les services correctionnels avaient eu cinq nouveaux contacts ou plus avec la police, comparativement à 26 % des adultes (tableau 3).

Parmi tous les groupes, les jeunes autochtones affichaient la plus forte fréquence de nouveaux contacts avec le système de justice. Un peu moins de 6 jeunes autochtones sur 10 (59 %) ont eu cinq nouveaux contacts ou plus avec la police après leur premier contact avec les services correctionnels, soit une proportion qui correspond presque au double de celles observées chez les adultes autochtones (33 %) et les jeunes non autochtones (31 %).

Il n'y a pas de solution miracle pour lutter contre la criminalité au sein de la société canadienne, mais le fait de définir et de comprendre ce petit sous-groupe qui est à l'origine d'une quantité disproportionnée de contacts répétés avec l'ensemble du système de justice pourrait être bénéfique tant pour les stratégies financières que pour la répression du crime.

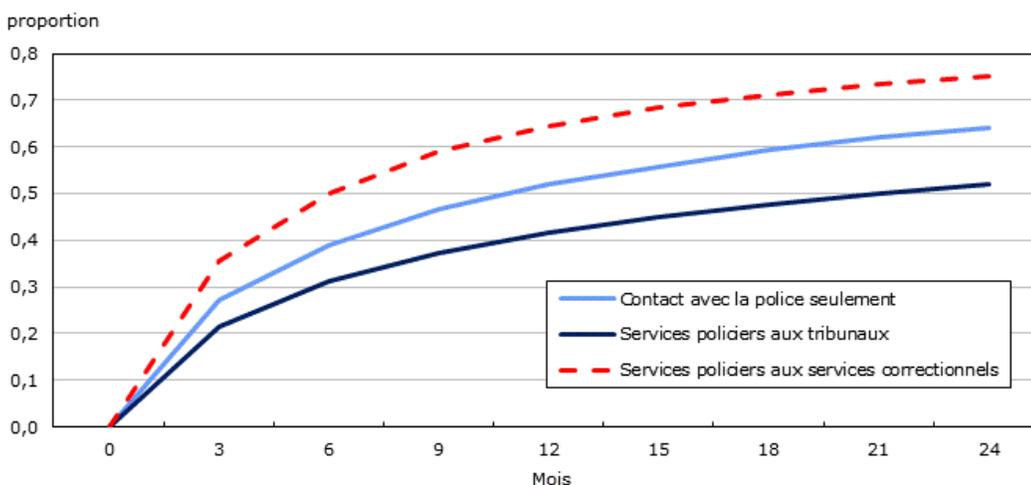
### Temps écoulé jusqu'au nouveau contact

Le temps écoulé jusqu'au nouveau contact<sup>8</sup> ou le temps écoulé entre les contacts indique la **rapidité avec laquelle** une personne retourne dans le système de justice après un premier contact.

Comme il a déjà été mentionné, les contrevenants dont le cheminement les a menés aux services correctionnels étaient les plus susceptibles d'avoir un nouveau contact avec le système de justice. L'étude a révélé qu'en plus de présenter la plus forte prévalence et la plus haute fréquence de nouveaux contacts, ces personnes retournaient dans le système à un rythme plus rapide que celles qui avaient eu un contact avec la police seulement, ou dont le premier cheminement s'était terminé dans le système judiciaire.

En règle générale, la plupart des gens étaient plus à risque de retourner dans le système de justice au cours des trois premiers mois suivant le contact initial. Cette tendance était particulièrement marquée chez les personnes dont le premier contact était associé à une surveillance correctionnelle. Plus précisément, 35 % des personnes qui étaient entrées en contact avec les services correctionnels avaient eu un nouveau contact avec le système de justice dans les trois mois suivants, et la moitié d'entre elles avaient eu un nouveau contact dans les six mois suivants (graphique 2).

**Graphique 2**  
**Temps écoulé entre le premier et le deuxième contact, selon le cheminement, 2009-2010 à 2011-2012**



**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données couplées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle et de l'Enquête intégrée sur les services correctionnels, 2009-2010 à 2011-2012.

L'étude a révélé que les jeunes avaient de nouveaux contacts avec le système à un rythme plus rapide que les adultes. Cette constatation vaut pour les trois groupes de cheminement. Les jeunes qui étaient entrés en contact avec les services correctionnels sont retournés dans le système le plus rapidement, les jeunes autochtones affichant les plus courts délais avant un nouveau contact. Plus de la moitié (53 %) des jeunes autochtones avaient eu un nouveau contact au cours des trois premiers mois suivant l'achèvement de leur premier cheminement dans le système jusqu'aux services correctionnels, qu'il s'agisse d'une peine privative de liberté ou d'une peine à purger dans la collectivité.

### Nature du nouveau contact

En examinant le type d'infractions commises ayant mené au premier contact et au contact subséquent, on peut déterminer si la deuxième infraction représentait une hausse, une baisse ou une stabilisation de la gravité de l'infraction<sup>9</sup>.

Dans l'ensemble, aucune tendance claire ne s'est dégagée de l'examen des différences de gravité entre la première infraction donnant lieu à un contact et la deuxième infraction menant au nouveau contact. Si environ 4 nouveaux contacts sur 10 (38 %) découlaient d'infractions plus graves, une proportion similaire découlait d'infractions moins graves (42 %). On observait également cette tendance lorsque l'on tenait compte des groupes d'âge, des groupes de cheminement et de l'identité autochtone.

### Tableaux de données détaillés

Tableau 1 Nombre et proportion de personnes qui ont eu au moins un contact avec le système de justice de la Saskatchewan en 2009-2010, selon le premier type d'infraction et le groupe d'âge de l'auteur présumé

Tableau 2 Nombre et proportion de personnes qui sont entrées en contact avec le système de justice de la Saskatchewan en 2009-2010, selon le cheminement et le groupe d'âge de l'auteur présumé

Tableau 3 Prévalence et fréquence des nouveaux contacts avec les services policiers de la Saskatchewan, selon le nombre de nouveaux contacts, le cheminement et le groupe d'âge de l'auteur présumé, 2009-2010 à 2011-2012

## Références

BABYAK, Colin, et autres. 2009. *La méthodologie de l'Indice de gravité de la criminalité déclarée par la police*, produit n° DMEM-2009-006F au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

CARRINGTON, Peter. 2007. *L'évolution de la délinquance déclarée par la police chez les jeunes Canadiens nés en 1987 et en 1990*, produit n° 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 9 (site consulté le 29 mars 2016).

CARRINGTON, Peter, Anthony MATARAZZO et Paul DESOUZA. 2005. *Les carrières devant les tribunaux d'une cohorte de naissance canadienne*, produit n° 85-561-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 6 (site consulté le 29 mars 2016).

JOHNSON, Sara. 2005. « Le retour aux services correctionnels après la mise en liberté : profil des adultes autochtones et non autochtones sous surveillance correctionnelle en Saskatchewan de 1999-2000 à 2003-2004 », *Juristat*, produit n° 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 2.

TRACY, Paul E., et Kimberly KEMPF-LEONARD. 1996. *Continuity and Discontinuity in Criminal Careers*, New York, Plenum Press.

VAILLANCOURT, Roxan. 2010. *Les différences entre les sexes en ce qui touche les crimes violents déclarés par la police au Canada, 2008*, produit n° 85F0033M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », n° 24.

WALLACE, Marnie, et autres. 2009. *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, produit n° 85-004-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

WOLFGANG, Marvin E., Robert M. FIGLIO et Thorsten SELLIN. 1972. *Delinquency in a Birth Cohort*, Chicago, University of Chicago Press.

## Notes

- 1 Une affaire peut être classée par d'autres moyens qu'une mise en accusation, comme des avertissements, des mises en garde, des mesures de rechange et des sanctions extrajudiciaires.
- 2 La présente étude s'appuie sur les données de sept corps policiers de la Saskatchewan, soit : Regina, Prince Albert, Moose Jaw, Estevan, Weyburn, Premières Nations File Hills, ainsi que tous les détachements de la Gendarmerie royale du Canada en Saskatchewan.
- 3 Exclut les sociétés et les auteurs présumés dont le sexe était inconnu.
- 4 Comprend les crimes contre les biens, les infractions relatives aux drogues, les infractions contre l'administration de la justice, les délits de la route, ainsi que les autres infractions au *Code criminel* et aux autres lois fédérales.
- 5 Les contacts avec les services correctionnels comprennent les peines à purger dans la collectivité et les peines privatives de liberté.
- 6 La catégorisation de l'âge reflète l'âge de l'auteur présumé au moment où il est entré pour la première fois en contact avec la police en 2009-2010.

- 7 L'information sur l'identité autochtone était uniquement accessible pour les personnes qui étaient entrées en contact avec les services correctionnels en Saskatchewan, puisque l'information provenait de l'Enquête intégrée sur les services correctionnels.
- 8 L'analyse de survie, fondée sur la technique Kaplan-Meier, est utilisée dans la présente étude. Pour faciliter l'interprétation des résultats, les taux d'échecs (c.-à-d. les taux de nouveau contact) sont présentés plutôt que les taux de survie. Les courbes de l'analyse de survie sont donc présentées au moyen d'une simple transformation inverse mathématique (c.-à-d.  $1 -$  la proportion de survivants).
- 9 Les variations de la gravité ont été calculées au moyen de l'Indice de gravité de la criminalité (IGC). Pour en savoir davantage sur l'IGC, voir Wallace et autres, 2009 et Babyak et autres, 2009.



Tableau 1

Nombre et proportion de personnes qui ont eu au moins un contact avec le système de justice de la Saskatchewan en 2009-2010, selon le premier type d'infraction et le groupe d'âge de l'auteur présumé

Premier type d'infraction	Jeunes		Adultes		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Crime contre les biens	4 228	56	8 728	30	12 956	35
Crime violent	1 556	20	8 082	27	9 638	26
Infraction relative aux drogues	368	5	1 394	5	1 762	5
Infraction contre l'administration de la justice	420	6	4 062	14	4 482	12
Délit de la route	124	2	3 425	12	3 549	10
Autre infraction <sup>1</sup>	919	12	3 748	13	4 667	13
<b>Total</b>	<b>7 615</b>	<b>100</b>	<b>29 439</b>	<b>100</b>	<b>37 054</b>	<b>100</b>

1 Comprend les autres infractions au *Code criminel* et aux autres lois fédérales.

**Note** : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données couplées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle et de l'Enquête intégrée sur les services correctionnels, 2009-2010 à 2011-2012.



## Tableau 2

Nombre et proportion de personnes qui sont entrées en contact avec le système de justice de la Saskatchewan en 2009-2010, selon le cheminement et le groupe d'âge de l'auteur présumé

Cheminement	Jeunes		Adultes		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Contact avec la police seulement	5 190	68	16 162	55	21 352	58
Services policiers aux tribunaux	1 240	16	7 551	26	8 791	24
Services policiers aux services correctionnels	1 185	16	5 726	19	6 911	19
<b>Total</b>	<b>7 615</b>	<b>100</b>	<b>29 439</b>	<b>100</b>	<b>37 054</b>	<b>100</b>

**Note** : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données couplées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle et de l'Enquête intégrée sur les services correctionnels, 2009-2010 à 2011-2012.



### Tableau 3

Prévalence et fréquence des nouveaux contacts avec les services policiers de la Saskatchewan, selon le nombre de nouveaux contacts, le cheminement et le groupe d'âge de l'auteur présumé, 2009-2010 à 2011-2012

Nombre de contacts	Cheminement					
	Contact avec la police seulement		Services policiers aux tribunaux		Services policiers aux services correctionnels	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
<b>Total</b>						
Aucun autre contact	7 659	36	4 266	49	1 894	27
1 nouveau contact	4 104	19	1 630	19	1 069	15
2 à 4 nouveaux contacts	5 320	25	1 894	22	1 865	27
5 nouveaux contacts ou plus	4 269	20	1 001	11	2 083	30
<b>Tous les contacts</b>	<b>21 352</b>	<b>100</b>	<b>8 791</b>	<b>100</b>	<b>6 911</b>	<b>100</b>
<b>Jeunes</b>						
Aucun autre contact	2 162	42	478	39	186	16
1 nouveau contact	1 003	19	219	18	141	12
2 à 4 nouveaux contacts	1 107	21	305	25	280	24
5 nouveaux contacts ou plus	918	18	238	19	578	49
<b>Tous les contacts</b>	<b>5 190</b>	<b>100</b>	<b>1 240</b>	<b>100</b>	<b>1 185</b>	<b>100</b>
<b>Adultes</b>						
Aucun autre contact	5 497	34	3 788	50	1 708	30
1 nouveau contact	3 101	19	1 411	19	928	16
2 à 4 nouveaux contacts	4 213	26	1 589	21	1 585	28
5 nouveaux contacts ou plus	3 351	21	763	10	1 505	26
<b>Tous les contacts</b>	<b>16 162</b>	<b>100</b>	<b>7 551</b>	<b>100</b>	<b>5 726</b>	<b>100</b>

**Note** : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données couplées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle et de l'Enquête intégrée sur les services correctionnels, 2009-2010 à 2011-2012.